

## Masque chez la parturiente

Dans cet afflux d'informations et de mesures sanitaires parfois incohérentes, il semble intéressant d'évaluer qualitativement la balance bénéfico-risque du **port du masque parfois imposé aux femmes lors de l'accouchement**.

### Bénéfices attendus :

Protéger les professionnels de santé, la parturiente et ainsi diminuer la propagation virale.

Or, la possibilité de diminuer la transmission avec le port du masque pour un individu asymptomatique en présence d'un autre individu asymptomatique portant un masque chirurgical est probablement extrêmement faible.

### Risques décrits :

- Gêne mécanique à l'inspiration et à l'expiration parfois pendant plusieurs heures et particulièrement à la naissance proprement dite qui correspond à un effort maternel intense.

- Perturbations potentielles de la gazométrie maternelle avec répercussion sur la gazométrie fœtale. Non évaluées.

- Facteur de stress supplémentaire à gérer pour la parturiente, surtout si elle doit penser à remettre son masque à chaque fois qu'un professionnel entre dans la salle de naissance.

- Accueil de l'enfant entravé par le masque :

Le premier contact visuel avec l'enfant est perturbé côté maternel et côté enfant.

Côté maman, la vision vers le bas pour découvrir son enfant est souvent limitée par le masque qui rétrécit son champ de vision. Côté bébé, il découvre sa mère avec les 2/3 de son visage caché, ceci est potentiellement perturbant puisque l'enfant est génétiquement programmé pour accrocher son regard avec des repères visuels correspondant aux yeux, au nez et à la bouche de sa mère. L'émotion maternelle exprimée sur son visage est masquée. L'impact de ces mesures risque d'être particulièrement important car ce premier regard est fondateur et facilitateur de la rencontre, le pédiatre le Dr Marc Pilliot parle de « protoregard ». La voix maternelle est partiellement étouffée. Son odorat est perturbé et ne lui permet pas de « respirer » son enfant. Enfin, les premiers baisers de la maman sont empêchés.

### Propositions afin d'éviter le port du masque à la parturiente :

Réaliser à la patiente un test antigénique en salle de naissance, et en cas de négativité, pas de port de masque

Proposer aux professionnels de porter un masque FFP2 à la place du masque chirurgical.

**En conclusion**, la naissance et cette première rencontre - événement fondateur de la relation mère-enfant - sont largement perturbés par le masque et les bénéfices attendus sont faibles. Cette pratique est un pas de plus dans la déshumanisation de la naissance. Il paraît vital de respecter cette rencontre dans un environnement bienveillant, chaleureux, non anxiogène et sans entrave.

Enfin **sur le plan juridique**, suite à une action collective menée par 2 avocats, M<sup>e</sup> Manna Séverine et M<sup>e</sup> Philpott Rémy, un communiqué de presse du gouvernement daté du 9 novembre 2020 stipule que **le port du masque chez une parturiente est conseillé, mais non obligatoire**.

**Il serait nécessaire d'informer les professionnels et les familles de la possibilité de ce choix.**

Le 27/06/21